



ETS BEAUSEIGNEUR

6 Rue André Viellard
90140 FROIDEFONTAINE
Tél. 03 84 36 41 36 – Fax 03 84 36 41 30
e-mail : contact@beauseigneur.com
Site : www.beauseigneur.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

LESSIVE DE SOUDE ≥ 5 %

Version 2.1 du 14.01.2016

Réf : 1823 – 1828 – 1821 – 2823 – 1829 – 1822 – 1824 – E824 – 1819 – 1827 – 1854 – 1846 – 1826 – 1825 – 1804 – 1928 – P824

Page 1/10

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom de la substance ou du mélange :	HYDROXYDE DE SODIUM
Nom commercial :	LESSIVE DE SOUDE ≥ 5 %
N° Index :	011-002-00-6
N° CAS :	1310-73-2
N° CE :	215-185-5
N° d'enregistrement REACH :	01-2119457892-27

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Utilisations identifiées :

- Réactif
- Agent de régulation du pH
- Agent de régénération des résines échangeuses d'ions
- Catalyseur
- Agent de gravure
- Produit de nettoyage

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ETS BEAUSEIGNEUR
Adresse : 6 RUE ANDRE VIELLARD
90140 FROIDEFONTAINE
Téléphone : +33 (0) 3 84 36 41 36
Fax : +33 (0) 3 84 36 41 30
Service établissant la fiche de données de sécurité : Service Qualité Sécurité Environnement
Email : qualite@beauseigneur.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence - Centre Orfila France

Disponible 7j/7 et 24h/24 01 45 42 59 59 appel depuis la France

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Réglementation européenne (CE) 1272/2008

Classifié comme dangereux selon la réglementation européenne (CE) 1272/2008

Classe de danger	Catégorie de danger	Route d'exposition	Phrases H
Corrosion cutanée	Catégorie 1A		H314
Corrosif pour les métaux	Catégorie 1		H290

Pour le texte complet des Phrases H, voir section 16.



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

LESSIVE DE SOUDE $\geq 5\%$ - Version 2.1 du 14.01.2016

Page 2 sur 10

Directive européenne 67/548/CEE

Classifié comme dangereux selon la directive européenne 67/548/CEE

Classe de danger / Catégorie de danger	Phrase(s) R
C	R35

Pour le texte complet des phrases R, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage CE - Selon la réglementation européenne (CE) 1272/2008

Nom(s) sur l'étiquette

Composants dangereux

Mention d'avertissement

Hydroxyde de sodium X %

Danger



Symboles de danger

Mention de Danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Conseils de prudence

Prévention

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P405 Garder sous clef.

Stockage

Élimination

P501 Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

2.3. Autres dangers

Données non disponibles.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

Nom de la substance	N° CAS	N° CE	N° Index	N° enregistrement REACH	Concentration
Hydroxyde de sodium	1310-73-2	215-185-5	011-002-00-6	01-2119457892-27	$\geq 5\%$



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

LESSIVE DE SOUDE $\geq 5\%$ - Version 2.1 du 14.01.2016

Page 3 sur 10

Composants dangereux - Selon la réglementation européenne (CE) 1272/2008

Nom de la substance	Classe de danger	Catégorie de danger	Route d'exposition	Phrases H
Hydroxyde de sodium	Corrosion cutanée	Catégorie 1A		H314
	Corrosif pour les métaux	Catégorie 1		H290

Pour le texte complet des Phrases H, voir section 16.

Composants dangereux - Directive européenne 67/548/CEE

Nom de la substance	Classification	Catégorie de danger	Phrase(s) R
Hydroxyde de sodium	C	Corrosif	R35

Pour le texte complet des phrases R, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

En cas d'inhalation

Amener la victime à l'air libre.

Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

La victime doit rester allongée en position de repos, la couvrir et la garder au chaud.

Appeler immédiatement un médecin.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.

Administrer un collyre analgésique (oxybuprocaine) en cas de difficulté d'ouverture des paupières.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

En cas de contact avec la peau

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Maintenir au chaud et dans un endroit calme.

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).

Ne PAS faire vomir.

Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

LESSIVE DE SOUDE $\geq 5\%$ - Version 2.1 du 14.01.2016

Page 4 sur 10

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Inhalation	Corrosif pour le système respiratoire Symptômes : Difficultés respiratoires, Toux, pneumonie chimique, oedème pulmonaire Exposition répétée ou prolongée : Risque de maux de gorge, de saignements de nez, bronchite chronique
Contact avec la peau	Provoque de graves brûlures. Symptômes: Rougeur, Gonflement des tissus, Brûlure
Contact avec les yeux	Provoque de graves brûlures. Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité. Symptômes : Rougeur, Lacrymation, Gonflement des tissus, Brûlure
Ingestion	En cas d'ingestion, brûlures graves de la bouche et de la gorge, ainsi que danger de perforation de l'oesophage et de l'estomac. Symptômes : Nausée, Douleur abdominale, Vomissements avec du sang, Diarrhée, Suffocation, Toux, Insuffisance respiratoire grave.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers suite à une exposition

Pas d'informations disponibles.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun(e).

5.2. Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	Ce produit n'est pas inflammable. Non combustible. Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.
--	--

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection individuelle.
Porter un survêtement résistant aux produits chimiques
Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

LESSIVE DE SOUDE $\geq 5\%$ - Version 2.1 du 14.01.2016

Page 5 sur 10

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence

Conseil pour les non-secouristes

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

Conseil pour les secouristes

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Garder les personnes à l'écart de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

Ventiler la zone.

Porter un vêtement de protection approprié.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas décharger dans l'environnement.

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement/Nettoyage/Équipement nécessaire

Endiguer.

Enlever avec un absorbant inerte.

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4. Référence aux autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de confinement

Utilisation dans un système fermé.

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

|| 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans le conteneur d'origine.

Conserver dans un endroit bien ventilé.

Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés.

Conserver le conteneur fermé.

Stocker dans un bac de rétention.

Conserver à l'écart des Produits incompatibles.

Contrôler régulièrement l'état et la température des récipients.



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

LESSIVE DE SOUDE $\geq 5\%$ - Version 2.1 du 14.01.2016

Page 6 sur 10

Matériel d'emballage

Température minimum de stockage : 25 °C.
Matière appropriée : Acier inoxydable, PEHD.
Matière non-appropriée : donnée non disponible.

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec : Fournisseur

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Hydroxyde de sodium

France. INRS ED 984, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques 01 2008

VME = 2 mg/m³

Remarques : Indicative limit (VL)

US. ACGIH Valeurs limites d'exposition 2009

Valeur Limite Plafond = 2 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate.

Appliquer les mesures techniques nécessaires pour respecter les valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Des lunettes de protection résistant aux produits chimiques doivent être portées.

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter: Lunettes de sécurité à protection intégrale, Écran facial.

Protection des mains

Gants de protection à résistance chimique étanches.

Matériau des gants

Matière appropriée : PVC, Néoprène, Caoutchouc Naturel, caoutchouc butyle

Matière non-appropriée : Cuir

Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié.

S'il y a un risque d'éclaboussures, porter:

Bottes en caoutchouc ou en plastique

Tablier en caoutchouc

Protection respiratoire

En cas de formation de poussière ou d'aérosol, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Type de Filtre recommandé : P2

Mesures générales de protection et d'hygiène

S'assurer que les emplacements des douches oculaires et des douches de sécurité sont proches des emplacements des postes de travail.

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

LESSIVE DE SOUDE $\geq 5\%$ - Version 2.1 du 14.01.2016

Page 7 sur 10

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide visqueux
Couleur	Incolore
Odeur	Inodore
Poids moléculaire	40 g/mol
pH	> 13
pKa	pas de données
Point de fusion/point de congélation	entre 0 et $-22\text{ }^{\circ}\text{C}$
Point/intervalle d'ébullition	entre $117 - 147\text{ }^{\circ}\text{C}$
Point d'éclair	ce produit n'est pas inflammable.
Taux d'évaporation	pas de données
Inflammabilité (solide, gaz)	non applicable
Inflammabilité	ce produit n'est pas inflammable
Propriétés explosives	non explosif, voir section 10.
Pression de vapeur	$< 13.3\text{ hPa}$ à $20\text{ }^{\circ}\text{C}$
Densité de vapeur	pas de données
Densité relative	$1.33 - 1.53$
Masse volumique apparente	pas de données
Solubilité (s)	donné non disponible
Solubilité/qualitative	complètement miscible, Alcool (Glycerol)
Coefficient de partage n-octanol/eau	pas de données
Température d'auto-inflammabilité	pas de données
Température de décomposition	pas de données
Viscosité	$12 - 120\text{ mPa.s}$ à $20\text{ }^{\circ}\text{C}$
Propriétés comburantes	non comburant

9.2 Autres informations

pas d'autres informations disponibles.

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Dangers liés à des réactions exothermiques
Peut être corrosif pour les métaux.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment au contact de l'eau.
Dégage de l'hydrogène en présence de métaux.

10.4. Conditions à éviter

Réaction exothermique avec des acides forts.
Éviter une exposition directe au soleil.
Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Exposition à l'humidité.
Du gel



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

LESSIVE DE SOUDE $\geq 5\%$ - Version 2.1 du 14.01.2016

Page 8 sur 10

10.5. Matières incompatibles

Des métaux, Oxydants, Acides, Aluminium, autres métaux légers et leurs alliages

10.6. Produits de décomposition dangereux

Hydrogène

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale

Donnée non disponible

Toxicité aiguë par inhalation

Donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée

Donnée non disponible

Irritation (autre voie)

Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Corrosif

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Corrosif

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Pas d'effet observé

Mutagenicité sur les cellules germinales

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène, Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

Cancérogénicité

Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Effet sur la fertilité, effet foetotoxique, pas d'effet observé

Toxicité à dose répétée

Non applicable

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Poissons, espèces diverses

CL50, 96 h, 35 - 189 mg/l (Hydroxyde de sodium)

Crustacés, Ceriodaphnia sp.

CE50, 48 h, 40,4 mg/l (Hydroxyde de sodium)

12.2. Persistance et dégradabilité

Dégradation abiotique

Air

Résultat : neutralisation par l'alcalinité naturelle

Eau

Résultat: ionisation/neutralisation

Sol

Conditions : pH

Résultat : ionisation/neutralisation

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sans rapport

12.4. Mobilité dans le sol

Eau, Sol/sédiments

Solubilité et mobilité importantes

Sol/sédiments

Mobile, soluble, ionisation/neutralisation

Air

Dégradation chimique

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

13. MESURES RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes d'élimination

Produit

Diluer avec une grande quantité d'eau.

Les solutions avec un pH élevé doivent être neutralisées avant l'évacuation.

Neutraliser à l'acide.



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

LESSIVE DE SOUDE $\geq 5\%$ - Version 2.1 du 14.01.2016

Page 9 sur 10

Emballages contaminés

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération.

Nettoyer le récipient avec de l'eau.

Eliminer comme produit non utilisé.

En accord avec les réglementations locales et nationales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

1824

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 8	IMDG : 8
RID : 8	IATA : 8

14.4. Groupe d'emballage

ADR : II	IMDG : II
RID : II	IATA : II

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR : non	IMDG : non
RID : non	IATA : non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

pas de données disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Lois ou réglementations applicables

- Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), comme modifiée
- concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives des États membres relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses, comme modifiée
- Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, comme modifiée
- Directive 98/24/CE du Conseil du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, comme modifiée
- Directive 2000/39/CE de la Commission du 8 juin 2000 relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif en application de la directive 98/24/CE du Conseil concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail, comme modifiée
- Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets
- Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques - Aide mémoire technique INRS



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

LESSIVE DE SOUDE $\geq 5\%$ - Version 2.1 du 14.01.2016

Page 10 sur 10

État actuel de notification

Informations sur les inventaires	Statut
Liste Toxic Substance Control Act (TSCA)	- Conforme à l'inventaire
Australian Inventory of Chemical Substances (AICS)	- Conforme à l'inventaire
Canadian Domestic Substances List (DSL)	- Conforme à l'inventaire
Korean Existing Chemicals List (ECL)	- Conforme à l'inventaire
Liste des substances existantes UE (EINECS)	- Conforme à l'inventaire
Japanese Existing and New Chemical Substances (MITI List) (ENCS)	- Conforme à l'inventaire
Inventory of Existing Chemical Substances (China) (IECS)	- Conforme à l'inventaire
Philippine Inventory of Chemicals and Chemical Substances (PICCS)	- Conforme à l'inventaire
New Zealand Inventory of Chemicals (NZIOC)	- Conforme à l'inventaire

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations disponibles actuellement.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases-H mentionnées dans la section 3

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R35 Provoque de graves brûlures.

Acronymes et abréviations

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA : International Air Transport Association
IATA-DGR : Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50 : Lethal concentration, 50 percent LD50 : Lethal dose, 50 percent

La présente fiche de données de sécurité a été modifiée selon le règlement 453/2010 du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Les mises à jour sont indiquées par 2 traits dans la marge.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.